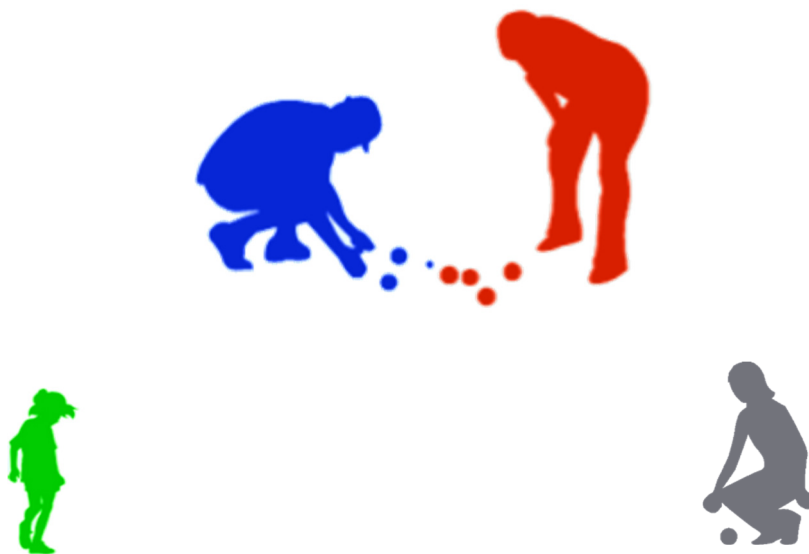


COMMISSION NATIONALE SPORTIVE PETANQUE – UFOLEP



REGLEMENTS CHAMPIONNAT NATIONAL



Applicable saison 2022



PREAMBULE

L'UFOLEP

"MIEUX VIVRE ENSEMBLE TOUS LES SPORTS AUTREMENT !"

L'UFOLEP, fédération sportive alternative, solidaire et citoyenne développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous.

L'UFOLEP propose une double ambition : celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport.

Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté.

L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

" Invoquer les valeurs de l'UFOLEP c'est bien !

Respecter ses valeurs c'est très bien !"

OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser et de définir :

- les dispositions administratives
- les dispositions relatives à l'organisation des épreuves sportives
- les règlements sportifs et techniques

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des différentes catégories dans le cadre des Règlements Généraux de l'UFOLEP.

Ce règlement est envoyé chaque année aux Comités départementaux ainsi qu'aux responsables de commission sportive départementale. Il leur appartient d'en assurer la diffusion à leurs associations qui devront en informer les joueurs.



Selon la situation sanitaire et en application des directives gouvernementales, des dispositions particulières pourront être mises en œuvre.

COMMISSION NATIONALE SPORTIVE

L'activité pétanque UFOLEP est gérée par une Commission Nationale Sportive.

La CNS est garante du respect de l'éthique et de la bonne application du présent règlement. Son rôle principal est de préparer les épreuves du Championnat National et de veiller au bon déroulement de ces compétitions.

Elle a pour objet de :

- élaborer et étudier toutes les réformes, projets, statuts et règlements concernant l'activité pétanque de l'UFOLEP
- réfléchir aux diverses évolutions à apporter à l'activité et formuler toutes propositions et suggestions
- siéger en Commission de discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves nationales

❖ Composition de la CNS

NOM PRENOM	FONCTION	APPARTENANCE	OBSERVATIONS
FONTAINE Jean-Pierre	Responsable	Aisne (02)	Coordonnateur Championnats Nationaux Pétanque
RAMEZ Jean	Communication	Comité Départemental 62	Site, informatique ...
MELRO André	Sport handicap	Comité Départemental 02	Développer le sport handicap
ROUSSEL Jean Luc	Développement	Comité Départemental 62	Multisport
MAURANCE Jean Pierre	Arbitrage - Règlement	Comité Départemental 24	Arbitrage - Règlement
PIQUET Hervé	Arbitrage - Règlement	Eure et Loir (28)	Arbitrage - Règlement

**" Les bénévoles ont pour seul salaire
votre respect, votre reconnaissance
et vos remerciements ! "**



CHARTRE DU SPORTIF

Les valeurs éducatives et sociales du sport sont des facteurs incontestables de prévention et de cohésion sociale. Le sport permet aux hommes et aux femmes d'acquérir des valeurs fondamentales de la vie en société que sont le respect de la règle, le sens de l'effort ou encore l'esprit d'équipe.

Rappel de l'esprit sportif :

- ↪ J'emploie un langage correct
- ↪ Je respecte les règles du jeu et l'arbitrage
- ↪ J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans mettre en doute son intégrité
- ↪ Je me mesure à un adversaire dans l'équité
- ↪ Je fais preuve d'esprit d'équipe en collaborant franchement avec mes coéquipiers et j'accepte leurs erreurs
- ↪ J'agis en tout temps avec courtoisie envers les officiels, mes coéquipiers, mes adversaires et les spectateurs
- ↪ Je porte une tenue adaptée avec des chaussures prévues pour la pratique de la pétanque
- ↪ Je laisse des locaux propres (salles, toilettes...)
- ↪ Je laisse un accès libre aux sorties de secours
- ↪ Je respecte les consignes affichées

« Bonne compétition à tous et à toutes ! »



**Je pratique un sport, je
respecte**

Les Règles – L'Arbitre – Mes Adversaires – Mes Partenaires

Les Organisateurs – Les Spectateurs

Les installations mises à ma disposition

SOMMAIRE

TITRE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	<u>6</u>
1. Qualifications	<u>7</u>
2. Classement des joueurs	<u>7</u>
3. Inscriptions des équipes qualifiées.....	<u>7</u>
4. Lutte contre le dopage et l'alcoolisme	<u>8</u>
5. Réclamations	<u>8</u>
TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES	<u>8</u>
Accueil	<u>8</u>

6. Contrôle des licences - Dossards	<u>9</u>
7. Catégories – N° des équipes – Composition - Age	<u>9</u>
8. Horaires – Terrains – Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur	<u>10</u>
9. Jury - Arbitrage	<u>11</u>
10. Table de marque - Résultats	<u>12</u>
11. Gestion du temps suite au malaise d'un joueur.....	<u>13</u>
12. Manque de sportivité.....	<u>13</u>
13. Tenue vestimentaire.....	<u>13</u>
TITRE 3 : REGLEMENTS TECHNIQUES	<u>14</u>
1. Distances applicables pour toutes les compétitions	<u>14</u>
2. Règles communes – Extrait règlement pétanque	<u>15</u>
3. Règles particulières à chaque compétition	<u>18</u>



TITRE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Chaque année, l'UFOLEP confie à la Commission Nationale Sportive de Pétanque (CNS), l'organisation, avec l'appui d'un Comité Départemental (CD) de trois épreuves sportives :

❖ Le Championnat National

Pour chaque catégorie représentée, le titre de Champions(nes) National UFOLEP est décerné, aux vainqueurs ; celui de Vice-champions(nes) aux finalistes.

Le Championnat National UFOLEP aura lieu, avec l'appui du CD 23, à [SAINT VAURY](#), du vendredi 22 juillet au dimanche 24 juillet.

❖ Le Challenge Bernard LELIEUX

Pour chaque catégorie représentée, ce challenge accueille les équipes du Championnat National.

- éliminées lors des phases de poule dans un premier concours
- éliminées au premier tour après les poules (sortie de poule) dans un second concours
- les gagnants de chaque concours se rencontrent en finale du Challenge

❖ Le Challenge de l'Amitié

Ce challenge est ouvert aux joueurs de toutes catégories présents le dimanche, sous réserve de détenir une licence UFOLEP valable. (Panachage autorisé)

QUALIFICATIONS

Les modalités de qualification des équipes relèvent de l'organisation décidées par les CD ou les Comités Régionaux (CR). Tous les qualificatifs pour le Championnat National doivent se tenir dans la saison UFOLEP en cours et réalisés avant le 26 juin 2022.

Le nombre d'équipes qualifiées pour le Championnat National UFOLEP dépend de l'importance de l'activité pétanque dans chaque département. Un tableau prévisionnel des quotas de participation est transmis aux Commissions Départementales Techniques et Sportives (CDTS). Ces informations paraissent dans le mensuel "Contact".

Dans le cadre de la promotion de la "Pétanque UFOLEP", la CNS peut décider, pour les nouveaux départements, de mesures spécifiques de qualification.

▲ Les équipes qualifiées doivent se présenter au Championnat National dans la même formation (joueurs) que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, quelle qu'en soit la raison, l'équipe concernée ne pourra pas participer ▲

CLASSEMENT DES JOUEURS

Selon leur(s) licence(s), les joueurs sont classés en deux catégories :

2.1 Simple UFOLEP (SU)

Les joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP sont des **joueurs SIMPLE UFOLEP (SU)**.

Lorsqu'un joueur licencié SU joue avec un ou plusieurs licenciés titulaires de licence FFPJP, l'équipe est alors considérée **DOUBLE APPARTENANCE (DA)**.

Pour participer dans la catégorie SU aucun des joueurs composant la triplète ne devra avoir été titulaire d'une licence FFPJP durant la période comprise entre le 01/01/2021 et le 31/12/2022.

2.2. Double appartenance (DA)

Les joueurs titulaires d'une licence UFOLEP et titulaire d'une licence FFPJP durant la période 01/01/2021 au 31/12/2022 sont des joueurs **Double Appartenance (DA)**.

Lorsqu'un licencié DA joue avec un ou plusieurs licenciés SU, l'équipe est alors considérée DA.

▲ Toute suspension d'un joueur en FFPJP s'applique également en UFOLEP et réciproquement ▲

INSCRIPTION DES EQUIPES QUALIFIEES

A l'issue des qualifications, chaque CD doit transmettre impérativement par courriel à cnspetanque@gmail.com.

Les résultats par catégories, comportant les noms, prénoms date de naissance, club d'appartenance des joueurs qualifiés pour le Championnat National. Ces renseignements seront complétés par le nom, prénom N° de téléphone du responsable de délégation désigné par chaque CD.

L'engagement des équipes sur la plateforme nationale (internet) doit être fait par les **CD ou responsables de CDTS** entre **le 27 juin et le 2 juillet 2022**.

Après engagement des équipes qualifiées pour le Championnat National, un contrôle des équipes inscrites en catégorie Simple UFOLEP (**ASU**) est effectué.

▲ Toute présence d'au moins un joueur DA dans une équipe inscrite ASU entraîne la disqualification de tous les joueurs de l'équipe sans possibilité de recours ▲

LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET L'ALCOOLISME

4.1 Dopage

Tout participant à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre aux contrôles de lutte contre le dopage, effectués par une personne dûment habilitée, lorsque ce dernier sera imposé, sur instruction du Ministre chargé des sports ou à la demande de la Fédération, agissant de sa propre initiative. La réglementation, sa mise en œuvre et son application, en matière de contrôle et sanction dans le cadre de la lutte contre le dopage sont exclusivement confiées à l'Association Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

4.2 Alcoolisme

Toute vente de boissons est soumise aux lois et règlements en vigueur.

Tout participant (joueurs, arbitres et dirigeants) à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération devra se soumettre à un éventuel contrôle d'alcoolémie effectué par les personnes habilitées par le CD organisateur qui devra être en possession d'un éthylotest avec ses accessoires, conforme aux normes en vigueur pour le mettre à disposition du contrôleur.

Le joueur, l'arbitre ou le dirigeant contrôlé ne doit pas atteindre ou dépasser le seuil maximal autorisé de 0.25 mg par litre d'air expiré (équivalent à 0,50 gramme par litre de sang). Si lors d'un contrôle le taux est égal ou supérieur au seuil maximum autorisé après le délai d'attente de 20 minutes, la personne est exclue de la compétition et des concours annexes.

Tout arbitre ou dirigeant constatant l'état d'alcoolisation (propos véhéments ou incohérents, manque d'équilibre etc.) d'un joueur ou autre personne occupant des fonctions dans la compétition doit le signaler au Jury qui statuera.

Il est interdit aux joueurs, dirigeants, arbitres et spectateurs de consommer des boissons alcoolisées sur les jeux pendant toute la durée des compétitions.



RECLAMATIONS

Les réclamations présentées par les Délégués départementaux ou les responsables de commission sportive sont traitées par la CNS.

Les autres réclamations doivent être présentées selon le motif soit :

- à l'arbitre
- au responsable de la table de marque
- à un membre du comité d'organisation

Aucune réclamation ne sera traitée pour les cas suivants :

- liée à un motif repris dans les cadres ▲...Motif de disqualification de joueur et / ou d'équipe... ▲
- réclamation individuelle auprès de la CNS

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

1. ACCUEIL

1.1. Vendredi 22 juillet

- accueil des participants à partir de 16 h 00

- les dossards doivent être retirés avant le tirage au sort soit entre 16 h 00 et 19 h 00 par le responsable de délégation
- à partir de 19 h 00 : tirage au sort, ouvert au public, des rencontres du Championnat National pour toutes les catégories par un membre de la CNS, en présence de deux représentants du CD organisateur et des arbitres

1.2. Samedi 23 juillet

- 07 h 45 - Ouverture du Championnat National, vérification de la présence des équipes

*** Nota :** En cas de forfait de dernière minute dans une poule de 3, un tirage au sort partiel sera effectué pour redéfinir un tableau composé uniquement de poules de 4 ou 3 s'il y a lieu.

1.3. Dimanche 24 juillet

- 07 h 45 - Reprise du Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX
- 09 h 30 – Début du Concours "Challenge de l'Amitié"

CONTROLE DES LICENCES – DOSSARDS

2.1. Contrôle des licences

Les inscriptions se faisant sur internet, les licences ne sont plus déposées à l'accueil.

Durant les phases de jeu : Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX, les joueurs doivent être en possession de leur licence UFOLEP 2021 / 2022 avec photo. Elle devra être présentée à toute demande d'un membre du jury, de l'arbitre ou de l'équipe adverse.

La présentation de la licence sur smartphone sera obligatoirement accompagnée d'un justificatif d'identité.

▲ Toute anomalie : licence sans photo, identité non conforme, entraînera l'exclusion du joueur, sans préjudice, le cas échéant, de sanctions disciplinaires ▲



2.2. Dossards

Chaque équipe, y compris pour le Challenge de l'Amitié, reçoit un petit dossard sur lequel figure son numéro. Ce dossard doit être porté de façon visible par le capitaine ou la personne de l'équipe qui viendra à la table de marque pour annoncer le résultat.

CATEGORIES – N° DES EQUIPES – COMPOSITION - AGE

3.1. Championnat National et Challenge Bernard LELIEUX

Selon leur composition, l'appartenance et l'âge des joueurs, les équipes concourent dans six catégories.

1- TRIPLETTE ADULTES UFOLEP (TASU)

N° DES EQUIPES à partir de 001

Trois Joueurs strictement UFOLEP de la même association : masculin, féminin ou mixte

Joueurs nés à partir de 2004. Avoir 17 ans à la prise de licence (septembre 2021)

Récompense : Coupe Gérard MALLET

2- TRIPLETTE ADULTES DOUBLE APPARTENANCE (TADA)

N° DES EQUIPES à partir de 201

Trois Joueurs de la même association : masculin, féminin ou mixte SU / DA

Joueurs ⁽¹⁾ nés à partir de 2004. Avoir 17 ans à la prise de licence (septembre 2021)

Attention : Un seul joueur en double appartenance qualifie la triplette dans cette catégorie !

Récompense : Coupe Julien GARIBALDI

3- DOUBLETTE JEUNES (DJ)

N° DES EQUIPES à partir de 301

Deux Joueurs du même département : masculin, féminin ou mixte **SU / DA**

concerne **uniquement les JEUNES de 11 à 16 ans.**

Minimum : Être né en 2010. Avoir 11 ans à la prise de licence (septembre 2021)

Maximum : Être né en 2005. Avoir 16 ans au 31 août 2021

Surclassement : Les suclassements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation à la CNS d'un certificat médical.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les jeunes 11/13 ans.

Dans le cas de sur classement d'un joueur, l'équipe est classée dans la catégorie du joueur le plus âgé.

Récompense : Coupe Roger GALLIER

4- DOUBLETTE MIXTE (DM)

N° DES EQUIPES à partir de 401

Deux Joueurs de la même association : masculin et féminin **SU / DA**

Les deux joueurs ⁽¹⁾ doivent être Adultes (17 ans et +)

Récompense : Coupe Jean Claude CHATEAU

5- DOUBLETTE FEMININES (DF)

N° DES EQUIPES à partir de 501

Deux Joueuses du même département **SU / DA**

Les deux joueuses ⁽¹⁾ doivent être Adultes (17 ans et +)

Récompense : Coupe

6- TRIPLETTE VETERANS (TV)

N° DES EQUIPES à partir de 601

Trois Joueurs du même département, masculin, Féminin ou mixte nés à partir de 1966 **SU / DA**

Avoir 55 ans au renouvellement de la licence (septembre 2021)

Récompense : Coupe Emile BONNET

⁽¹⁾ Sauf surclassement autorisé

3.1. Challenge de l'Amitié

Triplette toutes catégories ; numérotation des équipes à partir de 1001.

HORAIRES, TERRAINS, PENALITES POUR ABSENCE D'EQUIPE OU DE JOUEUR

*** Nota :** Afin de respecter les horaires de programmation des compétitions nationales, la CNS peut prendre, à tout moment, tout ou partie des mesures suivantes :

- limité le temps de jeu des parties
- modifier les horaires

Les arbitres et joueurs doivent en être informés. Ces modifications n'interviennent qu'à partir d'une nouvelle partie.

4.1 Horaires

CHAMPIONNAT NATIONAL ET CHALLENGE BERNARD LELIEUX		
Catégories : Triplette Adultes UFOLEP (TASU) - Doublette Mixte (DM)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 08 h 00 Arrêt des parties : 11 h 30	Reprise des parties 13 h 30 Fin des parties 8° de finales jouées
DIMANCHE	08 h 00 : ¼ de Finales et ½ Finales jouées	15 h 00 - FINALE

Catégories : Triplette Adultes Double Appartenance (TADA) - Triplettes Vétérans (TV)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 08 h 30 Arrêt des parties : 12 h 00	Reprise des parties 14 h 00 Fin des parties 8° de finales jouées
DIMANCHE	08 h 00 : ¼ de Finales et ½ Finales jouées	15 h 00 - FINALE
Catégories : Doublettes Féminines (DF) – Doublettes Jeunes (DJ)		
JOUR	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI	Début des parties : 09 h 00 Arrêt des parties : 12 h 30	Reprise des parties 14 h 30 Fin des parties ¼ de Finales joués
DIMANCHE	08 h 00 - ½ Finales 10 h 00 - FINALE	

CHALLENGE DE L'AMITIE

Ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence UFOLEP valable

JOUR	MATIN	APRES MIDI
DIMANCHE	Inscription de 08 h 00 à 09 h 00 Début des parties : 09 h 30 - Arrêt des parties : 12 h 00	Reprise des parties 13 h 30

4.2. Terrains

Les rencontres se disputent sur terrains tracés et numérotés. Ils sont attribués par la table de marque.
Le changement de terrain n'est pas autorisé.

4.3. Pénalités pour absence d'équipe ou de joueur

Un quart d'heure après le début des parties (matin et après-midi) ou reprise d'une partie à la suite d'une interruption pour un motif quelconque, l'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée d'un point, qui est porté au crédit de l'équipe adverse. Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par 5 minutes de retard.

Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de compétition pour les parties intermédiaires.

Une équipe incomplète a la faculté de commencer la partie sans attendre son joueur absent ; toutefois elle ne dispose pas des boules de celui-ci.

▲ Est déclarée partie perdue pour l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans les 30 minutes qui suivent le début, la reprise des parties ou des parties intermédiaires ▲

Aucun joueur ne peut s'absenter d'une partie ou **quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'Arbitre**. Toute sortie n'interrompt ni le déroulement de la partie, ni l'obligation pour ses partenaires de jouer leurs boules dans les temps impartis

JURY – ARBITRAGE

5.1. Jury

La désignation d'un jury est obligatoire. Il est composé de 5 membres :

- 2 membres de la CNS dont l'un est Président
- 1 arbitre national, superviseur du Championnat

- 2 membres du CD organisateur. En cas d'impossibilité pour le CD organisateur de présenter 2 membres, le ou les membres absents sont désignés par la CNS

La composition du jury doit être affichée, à chaque table de marque, avant le début de la compétition.

Toute partie arrêtée sur décision du jury, quelle qu'en soit la raison, doit reprendre sur le score acquis. Les résultats doivent être saisis au moment de l'arrêt.

La saisie du jury ne peut être faite que par un arbitre ou un responsable de table de marque.

Les décisions prises par le jury sont sans appel.

5.2. Arbitrage

Il est désigné un arbitre superviseur et au moins un arbitre par catégorie.

L'arbitre superviseur doit assister aux différents tirages.

Aucun arbitre ne doit tenir une table de marque.

Les décisions prises par un arbitre sur les terrains de jeu ne peuvent être contestées auprès du jury que lorsqu'elles concernent l'interprétation des règlements et sous réserve que la partie n'ait pas repris après sa décision.

L'arbitre est le seul juge sur le terrain. Il a pour mission de juger une situation, d'assurer l'application du règlement, de valider un jugement, une prise de décisions en s'appuyant sur des règles du jeu communes et connues de chaque compétiteur. Il peut, à tout moment, contrôler les licences.

Il doit :

- être présent lors du tirage au sort
- être repérable sur les terrains de jeux
- veiller au respect des règlements de jeu et règlements annexes
- veiller au respect des horaires, constater la fin des parties et informer la table de marque de l'absence d'une équipe ou lorsque celle-ci ne communique pas le résultat à la fin d'une rencontre
- être vigilant pour intervenir immédiatement en cas de non-respect du règlement du jeu
- veiller à la bonne tenue comportementale et vestimentaire des joueurs (pendant les championnats) et signaler au responsable de la table de marque les équipes n'ayant pas une tenue conforme
- aviser les joueurs, avant le début des parties, des mesures spéciales décidées par le comité d'organisation

Pour faire respecter les règles techniques de jeu, l'arbitre est habilité à prendre seul, les mesures suivantes :

- avertissement officiel (carton jaune)
- annulation d'une boule (carton orange)
- exclusion temporaire pour la partie (carton rouge)
- exclusion définitive d'une compétition (carton rouge)

En cas de faute grave (agression verbale et/ou physique) l'arbitre doit demander la réunion du jury.

TABLE DE MARQUE - RESULTATS

6.1. Table de marque

Chaque catégorie dispose de sa table de marque.

La table de marque est tenue par au moins deux personnes dont :

- 1 membre de la CNS
- 1 membre du CD organisateur

Tout incident survenu à la table de marque doit être signalé à l'arbitre qui réunira le cas échéant le jury.

6.2. Résultats

Les résultats doivent être annoncés, sans délai, à la table de marque à chaque fin de partie.

Pour éviter toute contestation, les capitaines de chaque équipe doivent venir ensemble à la table de marque annoncer le résultat.

▲ Après constatation de fin de partie par l'arbitre et passé un délai de 5 minutes, les équipes n'ayant pas annoncé le résultat seront disqualifiées ▲

GESTION DU TEMPS SUITE A UN MALAISE D'UN JOUEUR (EUSE)

Tout malaise d'un joueur ou joueuse doit être signalé immédiatement à l'arbitre ou à la table de marque pour intervention des secours.

En cas de problème médical constaté par un médecin ou par un service de secours mandaté par le CD organisateur, il pourra être accordé une interruption de la partie pour une durée maximale de 15 minutes.

Si à l'issue de ce délai, le joueur ou la joueuse ne peut reprendre, il (ou elle) n'est plus autorisé(e) à participer à la compétition.

Ses coéquipiers(ères) peuvent reprendre la partie, sans bénéficier des boules de leur partenaire ou abandonner.

Si le joueur ou la joueuse est victime d'un second problème médical durant la partie ou au cours de la suite de la compétition, il (ou elle) ne sera plus autorisé(e) à reprendre celle-ci.

MANQUE DE SPORTIVITE

Les équipes qui disputeraient une partie en faisant preuve de manque de sportivité et de respect envers les dirigeants, arbitres ou spectateurs sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Il en est de même pour l'équipe "supportée" si ces agissements proviennent de supporters.



TENUE VESTIMENTAIRE

9.1. Principes

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement adapté au sport pratiqué et conforme au règlement national. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout autre accessoire. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique de la Pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements, etc... Les maillots doivent couvrir les épaules.

Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs...). Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

▲ Tout joueur torse nu sera disqualifié ▲

9.2. Applications

L'arbitre doit s'assurer que les joueurs ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par l'UFOLEP. En cas d'irrégularité, il doit informer le Jury qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe. La décision du jury est sans appel. En ce qui concerne les chaussures et par exception à la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.

TENUE VESTIMENTAIRE CHAMPIONNAT NATIONAL ET CHALLENGE BERNARD LELIEUX			
JOURNEE	HAUT	BAS Jean – Pantacourt - Survêtement	Short au-dessus du genou INTERDITS
Samedi	Homogène*	Pas d'obligation	
Dimanche		<p>COULEUR IDENTIQUE</p> 	
	 <p>AUTORISE</p>		
TENUE VESTIMENTAIRE CHALLENGE DE L'AMITIE			
JOURNEE	HAUT	BAS Jean – Pantacourt - Survêtement	Short au-dessus du genou INTERDITS
Dimanche	Tenue conforme au paragraphe 9		

Homogène* = S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

En cas de mauvais temps le jury peut autoriser la modification des éléments de la tenue vestimentaire.

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.



TITRE 3 : REGLEMENTS TECHNIQUES

Toutes les compétitions sont soumises à l'application du Règlement de Jeu Officiel de la FFPJP avec quelques amendements correspondant à la spécificité de l'UFOLEP.

- deux arbitres officiels veilleront à l'application des différents règlements
- toutes les finales se jouent en 13 points
- il est interdit de fumer (cigarettes électroniques comprises) et de téléphoner sur les terrains de jeux. Les téléphones portables devront mis en veille
- pour chaque partie, l'absence d'adversaire doit être signalée à la table de marque
- les joueurs doivent marquer la position du but initialement mais également après tout déplacement

▲ Aucune réclamation n'est recevable pour un but non marqué ▲

1. DISTANCES APPLICABLES POUR TOUTES LES COMPETITIONS

- à partir des lignes de perte pour les Cercles (posés ou tracés) et Buts (lancés ou posés) : 0.50 m
- sur les terrains, entre 2 Cercles, 2 Buts, 1 But et 1 Cercle : 1.50 m

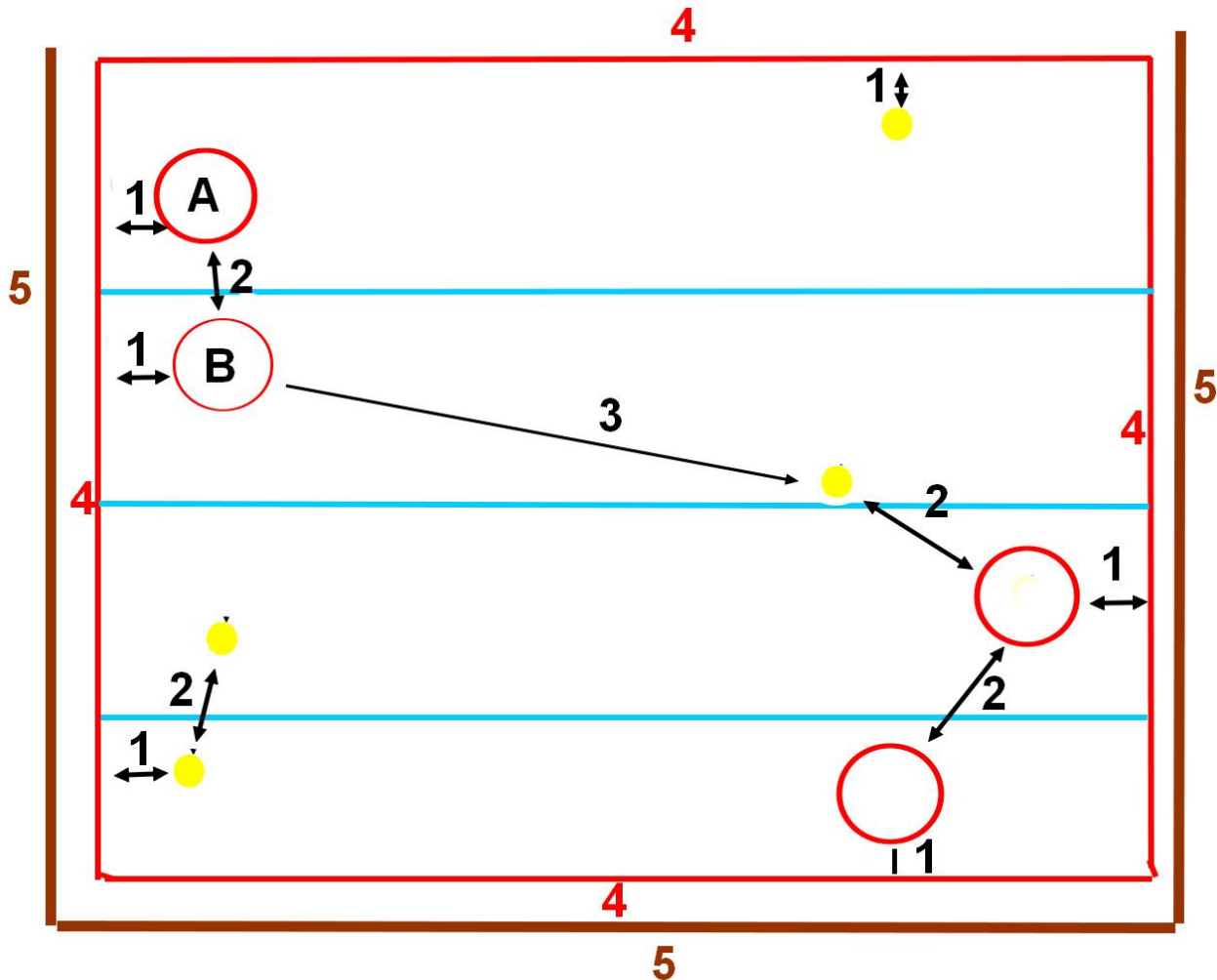
Il n'est pas tenu compte des dispositifs d'arrêts de boules. Ces dispositifs sont normalement constitués par des planches.

A = Cercle posé Ø = 50 cm B = Cercle tracé Ø = 35 à 50 cm

1 = Distance 0.50 m 2 = Distance 1.50 m

3 = Distance Adulte 6 à 10 m / Distance Jeunes (en Doublettes) 5 à 9 m

4 = Lignes de pertes 5 = Dispositifs "Arrêts de Boules"



2. REGLES COMMUNES - EXTRAIT DU REGLEMENT PETANQUE

❖ But

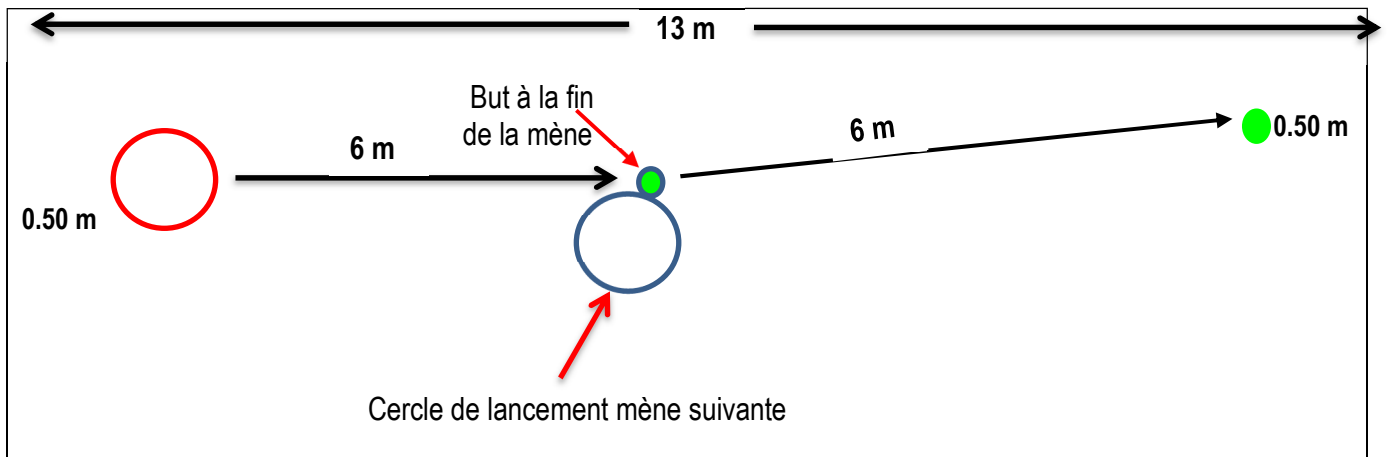
Les buts peuvent être en bois ou en matière synthétique. Leur diamètre doit être de 30 mm (+ ou- 1mm). Les buts en bois peints sont autorisés mais ne doivent pas pouvoir être ramassés avec un aimant.

- **Lancer du But après une mène :**

Il est possible de jouer deux fois dans le même sens.

A la fin de la mène le joueur peut s'il le désire, relancer le but de l'endroit où il se trouve, sous réserve d'une distance restante minimum de 6,50 m (6 m + 0.50 m), Il peut être lancé comme sur le dessin ci-dessus.

Pour le lancer à une distance supérieure, il y a obligation de jouer dans l'autre sens.



• **Annulation du But en cours de mène :**

- ✓ But en terrain interdit ou but qui flotte librement
- ✓ But non visible du cercle
- ✓ But lancé ou déplacé < à 3 m du cercle
- ✓ Dépassement de la ligne de fond de cadre ou au-delà d'un des jeux contigus (Terrains cadrés)
- ✓ But introuvable. Temps de recherche limité à 5 minutes

Si en cours de mène, le but est masqué inopinément par une feuille d'arbre ou un morceau de papier, on peut enlever cet objet. Si le but est déplacé sous un tas de feuilles et devient invisible, il est nul.

Lorsque qu'un élément extérieur à la partie vient cacher le but, cet élément doit être retiré.

Lorsque c'est le but qui va se cacher, invisible du cercle de lancement suite à un déplacement sur le jeu, il est nul et la mène est annulée.

Placement du but après arrêt	
On peut enlever la feuille - Le but est bon	Tas de feuille - Le but est nul

3. REGLES PARTICULIERES A CHAQUE COMPETITION

REGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL	
Art 1	<p>Le tirage au sort aura lieu le vendredi 22 juillet à partir de 19 h 00. Il est ouvert à tous.</p> <p>Tous les tirages seront faits par informatique. Les qualifications se feront en poules de 4 ou de 3. Il y aura 2 équipes qualifiées par poule. Dans le cas d'une poule de trois, l'équipe exempte a partie gagnée. La deuxième partie se jouera entre les gagnants et perdants de la même poule ; la troisième partie (barrage) se jouera entre les deux équipes qui auront une victoire et une défaite même si les deux équipes se sont déjà rencontrées dans la poule. L'équipe qui aura 2 défaites sera éliminée.</p> <p>Lorsque le nombre d'équipe le permet, une protection évite les rencontres d'équipe d'un même département avant les 1/8 de finale en catégorie Adultes et les 1/4 de finale en catégories Jeunes et Féminines.</p> <p>Les gagnants, sortant de poule, devront obligatoirement venir à la table de marque.</p>
Art 2	<p>Toutes les parties de poule, y compris les parties de barrage se jouent en 11 points.</p> <p>En sortie de poule, toutes les parties se jouent en 13 points avec élimination directe.</p>
Art 3	<p>Les perdants de chaque poule ainsi que ceux de la première partie après les poules rejoignent le Challenge Bernard LELIEUX.</p>
Art 4	<p>A partir des perdants de la deuxième partie après les poules, élimination directe sans rattrapage.</p>

REGLEMENT CHALLENGE BERNARD LELIEUX	
Art 1	<p>Les parties se jouent en 13 points avec élimination directe</p>
Art 2	<p>Les gagnants de chaque partie doivent obligatoirement venir à la table de marque</p>
Art 3	<p>Les gagnants poursuivent la compétition en descente directe</p>

CHALLENGE DE L'AMITIE	
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de concours : 2 (Général et Complémentaire) • composition : Triplettes, panachage autorisé • descente et élimination : directe • toutes les parties se jouent en 11 points • chaque équipe gagnante se présente à la table de marque



**BONNES
PARTIES**

